

Ecully, le 1er mars 2023

Madame Amandine DELEBARRE

SOCIETE TDV INDUSTRIES 3 rue du Bas des Bois CS41217 53012 LAVAL

ATTESTATION

L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT, membre de l'Association Internationale de Recherche et d'Essai dans le domaine de l'écologie textile, atteste que la Société TDV INDUSTRIES est en cours de renouvellement pour le certificat OEKO-TEX® STANDARD 100 selon l'Annexe 4 suivant :

CQ 601/3 CLASSE II:

Tissus blancs, teints (colorants cationiques, basiques, cuves, dispersés, réactifs), imprimés (colorants de cuve et pigment noir), apprêtés destinés à la confection de vêtements de travail produits à partir de fils en 100% coton, 100% polyester, coton/polyester, avec ou sans élasthanne et polyester Trévira CS et/ou aramide/viscose teint masse, modacrylique/viscose, avec ou sans antistatique, méta-aramide teint masse noir ou bleu et/ou lin (coloris marron), et leurs mélanges.

Pouvant être apprêtés avec un produit ignifuge et des produits biologiques actifs acceptés par OEKO-TEX®. Pouvant contenir des fibres ayant des propriétés ignifuges acceptées par OEKO-TEX®. Tissus pouvant être traités hydrofuges et oléofuges.

Elaborés pour partie à partir de matières premières déià certifiées selon OEKO-TEX® STANDARD 100.

Merci de noter que la certification ne sera garantie et délivrée que si tous les échantillons répondent aux exigences de la norme OEKO-TEX® STANDARD 100.

Cette attestation ne remplace pas le certificat et n'autorise pas de communication avec le label OEKO-TEX® avant l'obtention d'un certificat valide.

L'attestation est valable 3 mois à compter de la date d'émission et ne sera pas renouvelée.

Nous vous prions de croire, Madame, en nos sincères salutations.

Richard MARTINETTI

Jarhivelli

Responsable Service Certification OEKO-TEX®